



# CONCOURS DES DECORATIONS DE NOËL

La tradition qui consiste à décorer maisons, jardins et balcons en cette période, participe grandement à entretenir l'esprit de Noël.

Pour cela, quelques lumières judicieusement disposées, un sapin garni, quelques branches de sapins enrubannées ou enguirlandées et voici déjà que la magie opère...

✂ -----

à découper et à déposer à la mairie avant le 14 décembre 2018 à 17 heures.  
**CONCOURS « DECORATIONS DE NOËL »**

Je soussigné(e) .....  
Nom + prénom ou commerce

Adresse .....

déclare vouloir concourir pour le prix 2018 des décorations de Noël dans la catégorie suivante (*cocher la case adéquate*) :

- maison d'habitation « Option jour »**
- maison d'habitation « Option nuit »**
- balcon des immeubles collectifs « Option jour »**
- balcon des immeubles collectifs « Option nuit »**
- commerce**

Fait à VIEUX-THANN, le .....

*Signature*